

## Rapport moral et d'activité – 2023-2024

### I. Programme de restauration des églises communales

Pour rappel, la municipalité de Mareuil donne la priorité à Saint Fiacre dans son vaste programme de travaux sur ses treize églises.

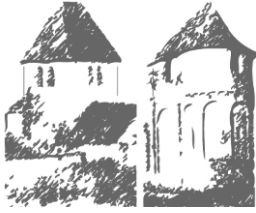
Le groupement de cabinets d'architectes (Dodeman, Duchazeau et De La Ville) nous a donné il y a quelques jours un point sur les perspectives de travaux sur nos deux églises, qui devraient débuter en 2025. Ces programmes de travaux et les demandes de permis de construire (en cours d'élaboration) seront nécessaires pour avancer sur les dossiers de demandes d'aide, notamment auprès de la Sauvegarde de l'Art Français et la fondation Agir du Crédit agricole.

#### Pour l'église Saint Fiacre de la Chapelle Pommier :

- ✓ Le dossier de diagnostic a été remis en 2023, ce qui a conduit à un avis de la DRAC avec préconisations dont étude géotechnique pour connaissance des sols.
- ✓ L'étude géotechnique a été réalisée au début de l'été, nous sommes en attente du rapport pour la finalisation du permis de construire.
- ✓ La remise du permis de construire est prévue en septembre pour instruction UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) -DRAC.
- ✓ Nous devrions avoir un accord de principe pour une subvention début 2025.
- ✓ Les travaux, dont le début est prévu en 2025, seront principalement consacrés à la conservation de l'édifice, à sa stabilité et à la couverture.

#### Pour l'église Saint Martin de Champeaux :

- ✓ Le dossier de diagnostic a été remis en 2023. La DRAC a donné son avis avec des préconisations liées principalement à des détails du projet.



- ✓ La remise du permis de construire est prévue en septembre pour instruction UDAP-DRAC.
- ✓ L'accord de principe pour une subvention et un démarrage des travaux sont prévus en 2025.

Après retour de l'avis sur les permis de construire, il est prévu de mutualiser les travaux, et de ne lancer qu'une seule consultation pour les 2 églises.

## II. Retable de l'église de Mareuil

Conformément aux statuts de notre association (article 2), nous proposons que l'association puisse contribuer par un don de 1 000 euros à la restauration du retable de l'église de Mareuil.

## III. Effectifs et cotisations

Le nombre de nos adhérents est actuellement de **182**.

Les cotisations **2024** sont à verser, soit par courrier soit par le site internet. Enfin, nous vous invitons à prendre connaissance du rapport financier, qui rappelle tous les détails pratiques.

Du fait des obligations professionnelles des uns et des autres, le bureau est particulièrement en attente de renforts pour nous aider à poursuivre et développer localement nos activités.

Merci pour vos candidatures !

Philippe Hériard, Président